

du 17 Septembre 1970

portant nomination de Chefs d'Arrondissements.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

<u>Ampliations:</u>	
JORD	1
PCP/SGG	10
HCI/DAI	10
Gde CHANC.	1
IAA-CF-DI-SGPR	4
Trésor	1
Ministères	11
CS	6
IGF	1
DGF	5
DCCT-DN-DEP	6
DGAJL	2
DFP	2
S/DP	6
Dtion STAT	2
Préfectures	2
S/Préfectures	3
Intéressés	6
HCriat	2
DB-DC-Solde	3
DFP + S/at.	6

VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;  
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;  
VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;  
VU le Décret N°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement;  
VU le Décret N° 292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, donnant aux six Régions de la République le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements;  
VU le Décret N°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;  
VU le Décret N°305/PC/CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissements;  
VU les Décrets N°43/PR/MIS/DAI-P et 202/PR/MIS/DAI-P des 21 Février et 16 Juillet 1968, portant nomination de Chefs d'Arrondissement, notamment leurs articles 1er et 2;  
VU le Décret N°69-239/PR/MIS/DAI-P du 17 Septembre 1969, portant nomination de M. MOUNIROU El-Hadj Ligaly en qualité de Chef de l'Arrondissement de Kilibo;

Δ E C R E T E :

Article 1er.- M. Nicomède HOUNDEBASSO, Agent de Recouvrement, est nommé Chef de l'Arrondissement de ZOGBODOME (Sous-Préfecture d'ABOMEY) en remplacement de M. Pierre ZOHOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- M. Aristide TELLIA, Agent de Bureau Principal en service à la Sous-Préfecture d'ABOMEY, est nommé Chef de l'Arrondissement de SINHOUE en remplacement de M. Antoine BESSOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 3.- M. Ligaly El-Hadj MOUNIROU, précédemment Chef de l'Arrondissement de KILIBO (Sous-Préfecture de SAVE), est nommé Chef de l'Arrondissement de TCHAOUROU (Sous-Préfecture de PARAKOU) en remplacement de M. Léon CHODATON, appelé à d'autres fonctions.

Article 4.- M. Pierre ZOHOU, précédemment Chef de l'Arrondissement de ZOGBODOME, est nommé Chef de l'Arrondissement de KILIBO (Sous-Préfecture de SAVE) en remplacement de M. Ligaly El-Hadj MOUNIROU, appelé à d'autres fonctions.

Article 5.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 17 Septembre 1970

par le Président du Conseil Présidentiel,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

pr Le Ministre des Finances absent,  
le Ministre des Postes et Télécommunications, chargé de l'intérim,

Hubert M A G A

Karl AHOUAN SOU